

Récupérer mes oiseaux pris par une association.

Par Lourouard78

Bonjour,
j aurais préféré vous expliquer ma situation de visu .
Toutefois, en résumé :

Disons que pour certaines raisons qui ne sont pas de la maltraitance, preuves à l appui, une association (qui par ailleurs est très bien pour d'autres situations), a pris tous mes oiseaux , des pigeons bisets, suite à une dénonciation calomnieuse d'un assistant social .
Cette personne, je lui avais expliqué que je guérissais des oiseaux et les gardais de façon transitoire, pour les libérer dans des assos en Espagne (où j'ai habité) .

Or, ils ont, de même, pris , mes handicapés et ceux qui volent mais ont un handicap chronique (athme, et anormale perte de calcium, petits pigeons pietons, qui ne voleront jamais) .

Ils n ont pas le droit de les garder, et ne peuvent les relâcher dehors, donc énorme risque d euthanasie pour eux, eux que j'ai vu évoluer et qui sont,
(dans ce groupe où je devais faire les relâches en novembre),
les seuls, à être très domestiqués.
Les miens . Ils ont même une bague.

En vous remerciant.
Bien à vous .

Mm messica .

Par kang74

Bonjour
suite à une dénonciation calomnieuse d'un assistant social .
Vous avez donc porté plainte ?
je lui avais expliqué que je guérissais des oiseaux
Vous êtes vétérinaire ?
Avec vos factures, la preuve que vous pouvez détenir ces animaux dans un espace adapté à leur besoin et en conformité avec la législation (notamment hygiène, santé pour vous et les tiers, attestation de capacité, élevage, autorisation ouverture établissement etc), vous pouvez voir un avocat .

Par yapasdequois

Bonjour,
Ces oiseaux sont une espèce protégée, la détention est réglementée et vous devez avoir une certification ainsi que des locaux adaptés.
La surveillance est encore plus rigoureuse à cause de l'épidémie de grippe aviaire en cours actuellement.

Par Wes

Bonjour
J préparé le dossier comme quoi vous êtes bénévoles pour cet association en Espagne et les papiers des oiseaux relâcher, ce sont des preuves que vous détenez ces oiseaux et que vous avez la capacité à les soigner. Normalement vous avez un carnet et facture vétérinaire comme quoi vous faites ce qu'il faut pour les oiseaux malades .

De deux demander à l'association en question le pourquoi ils vous ont retiré les oiseaux (qu'il ont des preuves de maltraitance)

De trois normalement vous devez détenir un certificat de capacité disant que vous êtes formé à détenir ces oiseaux surtout si ces oiseaux sont protégés.

De la vous pouvez intentée une plainte en justice pour retrait d'animaux sous association et démontrer pendant ce procès que les animaux ne sont pas en danger que vous êtes capacitaire à les détenir et que les soins et le sauvetage est approprié à l'animale detenue (besoin de l'animal, nourriture, soins, détention) surtout faite vous appuyer par l'association avec qui vous travaillez bénévolement pour le dossier.

L'association est la Ipo ?

Et vous pouvez aussi porter plainte contre la personne qui vous a dénoncé pour dénonciation calomnieuse mais après avoir gagné contre l'association qui est venue chez vous

Sont il venue accompagné de la police ?

Par Wes

Je viens de lire que le pigeon biset est interdit à la détention et à la chasse depuis 1979.

C'est un oiseau protégé seul les mairies ont le pouvoir de s'occuper de cet oiseau de le détenir ou de le chasser ...

Ce qui veut dire que même avec un certificat de capacité si vous n'avez pas l'aval de votre mairie vous ne pouvez en aucun cas détenir cet animal même si vos intentions sont bonnes ...

Par Lourouard75

Je suis la personne qui a posé la question.

Les pigeons bisets sont sur la liste des animaux domestiques.

Leur statut est très flou.

Ils ne sont pas protégés au contraire, les mairies les abandonnent.

Les pigeons ramiers eux sont protégés et il faut en effet un permis et une attestation de capacité.

Je cherche un avocat animalier ou un médiateur.

Moi je les avais en transit pour deux refuges en Espagne. Cela fait 6 ans que je soigne et fais adopter en Espagne des pigeons bisets de la rue.

Sur le papier ce qu'on me reproche est "trouble à l'ordre public"

Dans les trois groupes dont deux devaient être confiés à Birds Friends en Espagne et un refuge d'un particulier, il y a le groupe 3 ...

Ce sont des pigeons domestiqués et incapables de vivre dehors. Handicapés et piétons Ce sont ceux-là qui sont vraiment "à Moi".

Par Lourouard75

lettre que j'ai envoyée à différents avocats si vous pouvez me conseiller sur une meilleure lettre je suis ouverte.

Merci beaucoup déjà de vos réponses .

À l'attention de Maître [Nom de l'avocat ou du cabinet]
[Adresse du cabinet]

Objet : Demande d'assistance juridique pour la restitution ou le placement adapté de pigeons handicapés saisis injustement

Maître,

Je me permets de vous contacter afin de solliciter votre aide juridique dans une affaire qui me tient profondément à cœur. Il s'agit de la saisie de huit pigeons que j'ai recueillis, soignés et protégés pendant plusieurs années, et qui ont été retirés de mon domicile à la suite d'une déclaration d'un assistant social à la mairie concernant la présence d'oiseaux destinés à être libérés.

Ces oiseaux ont été pris par l'association L'Hirondelle. Je tiens à souligner que j'ai confié de nombreux animaux à cette association par le passé, et que j'ai toujours reconnu leur sérieux et leur compétence dans la prise en charge, la

guérison et la libération des oiseaux relâchables. Cependant, dans ce cas précis, il s'agit d'oiseaux lourdement handicapés, inaptes à la vie sauvage, et leur présence dans cette structure les met en danger, car l'association n'a pas le droit légal de garder durablement des animaux non relâchables.

Les huit pigeons concernés présentent des affections chroniques ou des handicaps irréversibles les rendant inaptes à toute forme de relâcher dans la nature. Voici leur état détaillé :

- 2 pigeons opérés des ailes, incapables de voler.
- 3 pigeons atteints de séquelles neurologiques, piétons à vie.
- 1 pigeon souffrant de mycoplasmosis aviaire chronique, maladie non zoonotique, nécessitant un traitement médicamenteux tous les deux mois, suivi par deux vétérinaires.
- 1 femelle sujette à des troubles graves du métabolisme calcique, nécessitant des injections régulières.
- 1 mâle très domestiqué et traumatisé, compagnon de la femelle atteinte de troubles calciques, également incompatible avec une vie en liberté.

Tous ces oiseaux ont été vus par un vétérinaire et/ou opérés à la clinique Selvatics de Barcelone, ce qui atteste du sérieux de leur suivi médical et de l'attention portée à leur bien-être.

Ces pigeons ne sont pas relâchables, et en l'absence de solution adaptée, ils risquent très fortement une euthanasie, ce qui constituerait non seulement un acte de maltraitance, mais aussi une atteinte à la vie d'êtres vivants ayant démontré une forte résilience et une volonté de vivre. Ces pigeons méritent de vivre, et ont envie de vivre. Leur suppression serait une injustice morale et éthique.

Je sollicite donc votre aide pour :

- Évaluer la légalité de cette saisie.
- M'accompagner dans une démarche de recours ou de médiation.
- Obtenir la restitution de ces pigeons ou leur transfert vers une structure spécialisée ou des adoptants bienveillants.

Je suis prête à vous fournir tous les documents nécessaires : certificats vétérinaires, photos, attestations, et tout élément pouvant appuyer ma demande.

Je vous remercie par avance pour votre attention et votre soutien, et reste à votre disposition pour tout rendez-vous ou échange complémentaire.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations respectueuses.

Mme ...

Par Isadore

Bonjour,

Vous évoquez une saisie, y a-t-il eu une décision de justice ?

Et sinon que s'est-il passé ?

Ces animaux sont-ils identifiés d'une manière ou d'une autre ? A défaut y a-t-il un moyen de prouver que les animaux en possession de l'association sont votre propriété ?

Une association ne peut en aucun cas saisir un animal, même maltraité. Elle peut se voir confier un animal par décision de justice.

Sur le papier ce qu'on me reproche est "trouble à l'ordre public"
Qui vous reproche cela ?

Par Lourouard75

Oui la plupart ont des bagues de couleur avec mon numéro et celui d'un refuge espagnol. Ils sont reconnaissables par ce système et des anneaux élastiques sur les pattes en plus de l'anneau gravé.

J'ai une demande de préfet pour "trouble à l'ordre public" et pour être "observée" en soins hospitaliers où je suis, et où j'ai pu expliquer le pourquoi et comment j'avais fait trois "volières" intérieures, en attente de les relâcher dans un bon endroit pour une vraie seconde chance .

Mes handicapés me manquent et me préoccupent.

L'association qui par ailleurs est une bonne asso ne peut pas les garder officiellement donc comment les faire sortir et adopter ?

Même si ce n'est pas par moi .tant qu'ils aillent bien...je

Par Isadore

Vous avez été hospitalisé sous contrainte ?

L'association qui par ailleurs est une bonne asso ne peut pas les garder officiellement donc comment les faire sortir et adopter ?

Si j'ai bien compris la situation, vous avez été hospitalisé sous contrainte (à la demande du préfet) pour trouble à l'ordre public ?

Dans ce cas, il faut voir dans quel cadre légal les animaux ont été confiés à l'association : celle-ci a-t-elle agi sur demande de la justice ou les a-t-elle recueillis de son propre chef ?

L'association qui par ailleurs est une bonne asso ne peut pas les garder officiellement donc comment les faire sortir et adopter ?

Cela va dépendre du cadre légal. Si l'association les a recueillis, vous avez le droit de les récupérer en les indemnisan pour la garde et en lui remboursant tous les frais. L'association ne peut garder des animaux qui sont à vous contre votre gré.

S'ils lui ont été confiés par les autorités, il faut vérifier s'il s'agit bien d'une saisie administrative.

Par kang74

Vous avez le syndrome de Noé ?

Ces volières étaient dans un appartement collectif, au mépris total des règles d'hygiène et de santé publique ?

Parce que, sauf erreur de ma part, handicapés, ou pas, les pigeons ne sont pas sensés vivre en appartement et on ne peut pas mettre en danger la santé humaine pour la seule raison qu'on veut " sauver" des oiseaux.

Par de là, si vous voulez " sauver" ces oiseaux, contactez l'association espagnole pour qu'elle se mette en rapport avec le refuge .

Il est grand temps de penser à prendre soin de vous en priorité , en réfléchissant au fait que si vous avez été hospitalisé sous contrainte, c'est vous qui avez besoin de soins avant tout , et qu'une telle situation peut vous amener à être expulsé de votre logement .

Par Lourouard75

Kang .

Non je n'ai pas de syndrome de Noé. Vu que je les relâche a chaque fois sauf mes handicapés.

Vous jugez immédiatement sans même connaître . Vous avez beaucoup d'idées reçues.

Et vous n'avez aucune notion en vétérinaire aviaire .

Personne n'est en danger, à part ces oiseaux .

Il est extrêmement difficile de contracter une maladie d'oiseaux, et la seule zoonose est l'ornithose partagée par 602 espèces d'oiseaux, que l'on n'attrapé que très près dans un lieu clos ou en consommant des fientes. La grippe aviaire est dans les élevages et pour les oiseaux migrateurs qui s'y posent .

Bref au lieu de dire n'importe quoi aller parler à un vétérinaire aviaire et ne soyez pas insultant et agressif .

Ce forum ne m'a rien apporté.

Surtout de vos réponses à vous .

Bye

Par Isadore

et la seule zoonose est l'ornithose partagée par 602 espèces d'oiseaux, que l'on n'attrapé que très près dans un lieu clos ou en consommant des fientes. La grippe aviaire est dans les élevages et pour les oiseaux migrateurs qui s'y posent

Salmonellose, tuberculose aviaire, campylobactérose, histoplasmose...

Sans compter que le problème d'une surpopulation animale dans des locaux non adaptés, quelle qu'elle soit, entraîne des risques sanitaires non liés aux zoonoses.

Le syndrome de Noé n'empêche pas de relâcher des animaux. Cela désigne simplement une pathologie qui pousse des personnes à accumuler chez elles un nombre excessif d'animaux, au point de créer un risque pour la santé humaine et animale.

Et au passage, être malade n'a rien de honteux, cela peut arriver à n'importe qui. La question de Kang n'était donc pas un "jugement".

Ce forum ne m a rien apporté.

Normal, vous ne répondez pas aux questions.

Par CLipper

Bonjour Lourouard,

Pouvez vous entrer en contact avec l'asso ou ils sont actuellement ? Accepte t'elle de dialoguer avec l'assos espagnole ?

Lourouard parle de 8 pigeons, je crois !

On est peut etre loin de la surpopulation
mais on peut bien sur tout s'imaginer

Par kang74

Non il parle de 3 volières avec de nombreux pigeons dont 8 handicapés " à lui" .

Pigeons qu'il est interdit de détenir à la base en France puisque ce sont des animaux dit " sauvages" protégés .

Il parle d'une assistante sociale qui a mené à une saisie de tous les pigeons et d'un arrêté d'hospitalisation sous contrainte pour " trouble à l'ordre public" pour le même evenement .

Et à aucun moment il ne mentionne un logement compatible avec cette " activité", ni des causes de la venue de l'assistante sociale à sa rencontre, ni celui de la saisisie : on peut clairement imaginer des troubles de voisinage entre le bruit et l'odeur, sans parler des risques sanitaires qui existent bel et bien .

Par CLipper

Le litige est sur les 8 pigeons biset qui visiblement ont un statut particulier
mais pas du fait qu'ils sont biset, vu que le biset est le pigeon commun des villes qui n'est, a mon avis, aucunement protégé
vu comment certaines municipalités et certains particuliers les combattent et s'en débarrassent...

Par Isadore

@Clipper : les huit pigeons en question n'étaient que l'un des trois "groupes" gardés par Lourouard75, les deux autres groupes étant destinés à être envoyés en Espagne.

Vu sa réaction, je crains que les pigeons n'aient été saisis très officiellement à cause de graves nuisances ou d'un problème très grave de salubrité (il y a quand même eu intervention du préfet pour "trouble à l'ordre public").

Par kang74

Ce n'est jamais rendre service au postant de l'inciter à faire des démarches qui peuvent lui nuire .

On rappelle que pour une hospitalisation sous contrainte (= y en faut !!!), il y a quand même le fait que la personne a BESOIN de soin, est évaluée en conséquence et soignée parce qu'elle n'a pas conscience de son problème (déni) pour

pouvoir y faire face volontairement .

Le problème nuit généralement à sa santé, à sa sécurité à ses besoins (être logé me semble plus important que l'accueil d'oiseaux handicapés ...) et surtout aux autres : un problème psy n'empêche nullement de faire valoir sa responsabilité pénale et civile.

La detention d'animaux, domestique ou sauvage, est cadrée par la législation.

Comme vous le sous entendez vous même, il est libre d'appeler l'association espagnole pour qu'elle se mette en rapport avec le refuge .

Mais il n'est pas libre de detenir des animaux qui n'ont rien à faire dans un appartement .

Par CClipper

Il est dit que les 8 pigeons sont a lui.

Lourouard, quelque soit son problème a vu ce qu'il en etait ici.

Pas la peine de continuer a blâmer,
entre les lignes ou pas d'ailleurs.

Bonne soirée